

ZONES VULNÉRABLES aux pollutions par les nitrates d'origine agricole



**Changements suite à la
nouvelle délimitation dans
la MANCHE
(arrêté du 4 août 2021
bassin Seine-Normandie)**

- ZONE VULNÉRABLE 2021**
Nouvelle délimitation (cf AP du 04/08/2021)
- nouvelles entrées - communes entières
 - nouvelles entrées - extension à la commune entière
 - pas de changement - communes entières en ZV 2015
 - changement à vérifier - communes restées classées partiellement en ZV 2021
- ZONE VULNERABLE 2015**
- Délimitation de l'ancien zonage
- circonscription SEINE-NORMANDIE
- limites de communes

0 10 20 km